

Département du Val d'oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Fosses



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2016/01

Date de convocation : 20 janvier 2016  
Date d'affichage 20 janvier 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
PRESENTS : 13 VOTANTS : 18

L'an deux mil seize, le Mardi 26 janvier 2016 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de  
Mme LOZAÏC Odette Maire

Etaient présents : M KASZLUK Serge, Mme RENAUD Catherine, M ROUYER Claude, Mme MESTRALETTI Yvonne Adjoint

M LHERMITTE Yves M RUDANT Michel, Mme COZE Anne-Marie, M GONTIER Alain, Mme COLLIGNON Sandrine, M PENZA Frédéric, M CITERNE Yves, , Mme TAYLOR Catherine.

Etaient absents excusés :

Mme SCALZOLARO Lina a donné procuration à M CITERNE Yves  
Mme LEROY Christiane a donné procuration à Mme LOZAÏC Odette  
M BELFORD Guy a donné procuration à M LHERMITTE Yves  
Mme WOLOSZYN Murielle a donné procuration à M KASZLUK Serge  
M JOURNET Philippe a donné procuration à Mme TAYLOR Catherine.  
M ALAIMO Stéphane

Secrétaire de séance : M PENZA Frédéric

### **AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE TRANSMIS EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2015 PAR M LE PREFET DU DEPARTEMENT.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article 11 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Vu le projet de schéma régional de coopération intercommunale transmis en date du 30 novembre 2015 par M Le préfet du département.

Considérant que la loi du 27 janvier 2014, instaurant la Métropole du Grand Paris sur les départements de Paris et de la Petite Couronne, impose dans le Val d'Oise la constitution, à partir des communautés de commune et d'agglomérations relevant de l'unité urbaine de Paris, d'ensembles intercommunaux d'au moins 200 000 habitants, sauf dérogation définie par le préfet de département ; que cette réorganisation est conduite par le préfet de Région, en concertation avec une commission représentative des élus des quatre départements de la Grande Couronne francilienne  
Vu la loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

### **Le conseil municipal à la majorité des voix, 14 POUR et 4 ABSTENTIONS**

Emet un avis favorable sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Certifiée exécutoire compte tenu  
de sa transmission en sous-préfecture  
le 1<sup>er</sup> février 2016  
et de sa publication le 1<sup>er</sup> février 2016

Pour extrait certifié conforme le 1<sup>er</sup> février 2016

Le Maire,  
Odette LOZAÏC

